

# Bulletin d'information des luttes des travailleurs « sans-papiers »

n° 1  
7 juillet 2008

## Rappel

Le tract confédéral du 10 juin 2008 « régulariser les travailleur(e)s sans papiers, c'est bon pour les salariés ! » est à distribuer massivement dans les entreprises.

## Correspondance

Pour toutes informations concernant de nouvelles initiatives, merci de nous les faire connaître par fax à la coordination confédérale au : 01 49 88 18 57.

## Solidarité financière

La solidarité avec les sans papiers en grève a permis de redistribuer, pour l'instant, 54 000 euros. Envoyez vos dons à : « CGT Solidarité salariés sans papiers ».

**Il est nécessaire de poursuivre :** ce sont plus de 700 grévistes qui ont besoin de notre solidarité financière !

## matériel syndical

Une affiche a été créée, ainsi qu'un T-Shirt

Ils sont disponibles à la boutique de la NVO au tarif de 5 euros pour l'affiche et 10 euros pour le T-Shirt. Pour toute information, vous pouvez contacter la boutique au 01 48 18 86 13.

Le produit des ventes est intégralement reversé aux grévistes.

## La CGT, une force à leurs côtés

518 régularisations par le travail acquises à fin juin en région parisienne, 227 dossiers déposés dans les Alpes Maritimes, une trentaine à Rouen, une vingtaine en Haute Corse, de multiples initiatives dans plusieurs départements, le mouvement des travailleurs sans-papiers entre décidément dans une nouvelle phase.

« *Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici* », le slogan lancé par la CGT a fait mouche : 68 % de la population française se prononce maintenant pour la régularisation de ces salariés.

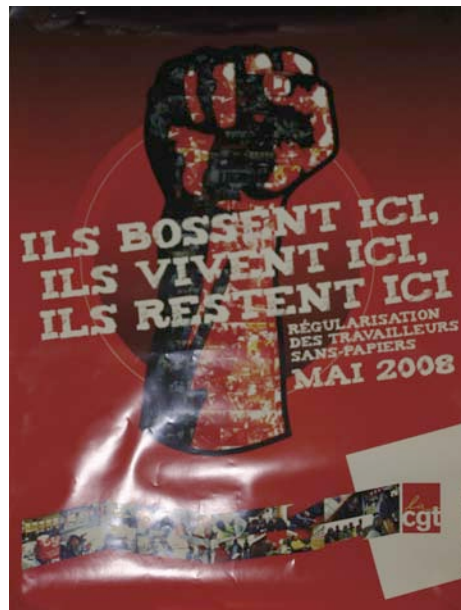
Les travailleurs sans papiers ne prennent le travail de personne, ils font le travail que personne ne veut. La grande majorité cotise partout mais n'a droit à rien. Les régulariser, c'est combattre le dumping social en leur permettant de se battre pour leurs droits de salariés. C'est faire reculer la précarité et la surexploitation qui se nourrissent de leur clandestinité. Et c'est aussi leur donner les moyens de construire la CGT là où aujourd'hui, que les salariés aient ou non des papiers, il n'y a souvent que des déserts syndicaux. Bref, c'est bon pour tous les salariés!

Le mouvement de grève des travailleurs sans papiers de la région parisienne a d'ores et déjà permis la signature de nombreux protocoles d'accord avec les employeurs, le changement de temps partiel en temps plein, de contrats d'intérimaires en Cdi, la réintégration de licenciés, l'augmentation consé-

quente de certains salaires. Nous sommes dans un vrai mouvement social. Le rapport de forces créé avec les employeurs permet aujourd'hui aussi la régularisation par le travail « en douceur » de salariés de très petites entreprises, ou de salariés (le plus souvent des femmes) isolés chez un particulier employeur dans l'aide à domicile.

Ce bulletin a pour ambition de faire connaître, pratiquement en temps réel, les luttes et les succès des uns et des autres, de permettre l'échange d'expériences entre toutes les organisations de la CGT investies dans cette lutte totalement inédite. N'hésitez pas à y apporter votre contribution !

**Francine BLANCHE**  
Secrétaire de la CGT





# Zoom sur les départements et les régions !

## Alpes maritimes

### Manifestation de sans papiers dans le village d'Eze.

Une soixantaine de sans papiers ont manifesté à l'occasion de la manifestation interpro du 17 juin. Ils revendiquent les mêmes règles que l'Ile de France pour l'examen des régularisations, notamment en ce qui concerne les métiers et les nationalités. Les travailleurs « sans papiers » se sont rendus, à une quinzaine, accompagnés de militants syndicaux pour faire valoir les droits de Saïdou Mamadou, plongeur au Château d'Eze et en rupture de contrat, suite à une intervention policière, révélant sa situation. Depuis quatre ans, le salarié donne entière satisfaction dans son travail. Le maire d'Eze a reçu les sans papiers CGT et les responsables de l'union départementale dont son secrétaire général : M. Turrini. A l'occasion du festival international du film de Cannes, un rassemblement a été organisé le mardi 20 mai au Kiosque des Allées.

### Dépôt de dossiers à la préfecture des Alpes Maritimes

227 dossiers ont été déposés vendredi 28 juin à la préfecture de Nice. La préfecture a déclaré que les dossiers seraient examinés « au cas par cas et les réponses envoyées individuellement aux demandeurs ! ». Il faut que la préfecture travaille comme en région parisienne. C'est le premier dépôt groupé de dossier effectué par l'union départementale CGT des Alpes Maritimes. Les sans papiers demandeurs de régularisation travaillent dans les secteurs de la restauration, du nettoyage, du bâtiment et de la sécurité.

## Ariège

L'Ariège aussi est mobilisée. Une soirée débat sur le thème « des travailleurs immigrés, avec ou sans papiers, a été organisée le vendredi 23 mai à l'union départementale de Pamiers. A cette occasion, le film « sans papiers, sans visages, sans paroles » a été diffusé.

## Corse

« La politique de chasse aux immigrés sans papiers soulève de plus en plus d'incompréhension, d'indignation et de colère. Nous demandons aujourd'hui au préfet de Haute-Corse de nous recevoir rapidement afin de permettre à ces personnes de pouvoir vivre et de travailler en toute sécurité » expliquait Jean-Pierre Battestini, secrétaire départemental de la CGT à l'occasion d'une conférence de presse le 25 mai dans les locaux de la CGT en Corse. « Nous exigeons donc que le préfet de Haute Corse revoie la liste des métiers en tension pour le département permettant ainsi la régularisation de ses travailleurs. La liste de ces métiers (150) fournie par les services de l'Anpe doit servir de base pour cette modification ».

## Isère

Après une première entrevue avec le préfet, le « pique-nique solidaire » du 2 juillet a connu un franc succès. 48 travailleurs sans papiers ont décidé de rejoindre la CGT. Une nouvelle assemblée générale est prévue le 8 juillet. L'union départementale, qui ne ferme pas de l'été compte tenu de l'actualité revendicative, organise une permanence d'accueil pour les salariés sans papiers une fois par semaine. 60 dossiers sont prêts à être déposés en préfecture.

## Rhône

Lyon : David Dabo, travailleur sans papier d'origine malienne travaille depuis deux ans dans l'entreprise Demathieur & Bard à Genay. Il est en France depuis de nombreuses années. Il a un contrat de travail en Cdi, paye ses impôts et ses cotisations sociales. Suite à un contrôle d'identité, il a été placé, le 26 juin 2008, au centre de rétention de l'aéroport Saint Exupéry. La direction de l'union départementale CGT du Rhône a tout mis en œuvre, notamment une motion à la préfecture, pour que David puisse retrouver son travail. Il est sorti le 28 juin du centre de rétention de Satolas, un médecin jugeant son état de santé incompatible avec la situation de rétention. Il faut exiger désormais que David obtienne un titre de séjour afin qu'il puisse se soigner et retrouver du travail.

## Paris

### Initiative

Un certain nombre d'initiatives a eu lieu pour interpeller les autorités. La préfecture fait de la résistance à Paris en exigeant notamment une « présence sur le territoire de cinq ans », alors que d'autres préfectures



n'imposent pas ces critères. Ils ne sont d'ailleurs pas dans les textes légaux.

## Femmes

Concernant les travailleuses sans papiers, vendredi 27 juin, 250 femmes se sont rassemblées devant l'Opéra Bastille. Ce sont près de 90 travailleuses sans papiers qui exercent leur travail dans le secteur de l'aide à la personne. Ce secteur manque de bras, et le manque de volonté du gouvernement à régulariser ces femmes est incompréhensible. Pour l'instant, ce sont seulement cinq dossiers qui ont abouti, et encore, il ne s'agit que de titres provisoires de séjour.

## Paul et Ladurée

Un accord a été signé entre la CGT et la direction du groupe UES Holder. (Boulangerie Paul et Chaîne de restaurants parisiens Ladurée) pour permettre la régularisation de trente sans papiers. Mardi matin, c'est l'occupation d'une boulangerie Paul à Paris qui a débuté, et va, malgré tout, se poursuivre jusqu'à la régularisation de la douzaine de salariés Paul et Ladurée qui y campent en journée. De son côté, le groupe UES Holder s'engage à fournir les papiers nécessaires à la constitution des dossiers de demande de régularisation, ainsi qu'à procéder au versement de la taxe Anaem à la préfecture.

## Aquaboulevard

Dix salariés « sans papiers » travaillant à Hyppopotamus d'Aquaboulevard (Paris 15<sup>e</sup>) sont en grève pour leur régularisation depuis samedi 28 juin. Un accord pour régler les conditions de l'occupation et acter l'engagement de la direction à poursuivre le contrat de travail et verser la taxe Anaem, est en cours de négociation entre la CGT et la direction le 30 juin.

## Bistro Romain Champs Elysées (Paris)

La Direction est maintenant enfin d'accord pour prolonger le contrat de vingt-sept salariés, pour réembaucher vingt-deux autres dans le Groupe alors qu'ils avaient été licenciés ou « démissionnés » suite à un « défaut de papiers en règle ». Elle devrait aussi permettre à onze anciens salariés, en reconnaissant leur travail passé et en payant la taxe employeurs, de trouver enfin un travail au grand jour. Chacun reste vigilant sur le piquet de grève, tant que les régularisations ne sont pas acquises...

## Seine-Maritime

Le 4 juin, l'union départementale CGT Seine-Maritime (76) a été reçue par le préfet de Seine Maritime. A cette occasion, une déclaration a été faite, réaffirmant le soutien de la CGT aux sans papiers de Rouen et de son agglomération. La CGT a également insisté sur le cas du porte-parole du collectif Bruno Landamanbou qui vient de faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (Oqtf), situation d'autant plus choquante qu'il a assuré les missions de traducteur lors de plusieurs audiences.

La CGT a également fait remarquer au préfet que les sans papiers exercent des professions dans des métiers définis « en tension » par le gouvernement lui-même. C'est une trentaine de dossiers de régularisation qui a été présentée par l'union locale de Rouen. La CGT de Rouen souligne également le cas des femmes sans papiers, qui, si elles sont moins nombreuses, sont néanmoins embauchées dans l'aide à la personne. Ces personnes refusent courageusement d'être soumises à l'arbitraire patronal, exclues de la protection sociale, tout en cotisant et en payant leurs impôts.



## Essonne

Chez LPP, en grève depuis le 15 avril, cela bouge enfin ! Sept salariés sur douze ont été convoqués à la préfecture...

Chez Millenium, la Direction du Travail refusait de signer la régularisation des quarante-sept travailleurs... parce qu'ils étaient à temps partiel.

À notre demande, le patron a refait les contrats d'embauche.

## Hauts de Seine

### Buisson Multi Services (Nanterre)

46 salariés sont héroïquement en grève depuis le 20 mai dans cette déchetterie industrielle au fin fond de Nanterre sur d'anciens terrains Sncf. Trente-sept d'entre eux, malgré le fait qu'ils n'avaient pas de contrat de travail ni de bulletin de salaire, viennent d'obtenir leur carte « salarié » d'un an...

Il faut dire que leur patron coule, lui, jusqu'à présent des jours heureux dans son domaine du Château de la Thibaudière en Anjou. Il s'y adonne à son hobby favori : les jardins à la française...

Les salariés ont décidé de rester en grève pour obtenir la régularisation de leurs neuf camarades, qui sont toujours sous le coup d'une obliga-



toire de quitter le territoire français (Oqtf).

## Seine-Saint-Denis

### OSP

Dix ex-salariés de la société de gardiennage OSP ont été convoqués le 9 juin par le conseil des Prud'hommes de Bobigny. Ils avaient le soutien des militants de la CGT, ainsi que des personnalités du département, après deux années de luttes. Suleyman Bagayogo a obtenu l'autorisation de revenir sur le territoire français pour défendre ses droits face au Conseil des Prud'hommes. Il avait été expulsé l'an dernier vers le Mali, alors que sa femme et sa fille vivent en France. L'audience représente pour eux un immense espoir.

Ces salariés ont été licenciés en mai 2006 après avoir dénoncé leurs conditions de travail inacceptables, imposées par un employeur parfaitement au courant de leur situation irrégulière. L'employeur a été condamné à huit mois de prison avec sursis et l'entreprise a été mise en liquidation judiciaire. C'est une première de voir des travailleurs sans papiers s'adresser aux Prud'hommes pour faire reconnaître leurs droits. Ils demandent réparation de la précarité et de la souffrance qu'ils ont subies et qu'ils subissent encore. La décision est renvoyée au 7 juillet, en attendant, la mobilisation reste plus que jamais nécessaire.

## Alpha Service (société de nettoyage)

Jeudi 26 juin : un rassemblement a eu lieu devant la société Alpha service au Bourget. De nouvelles initiatives sont en cours d'élaboration.

## Val de Marne

Le 2 juin 2008, un rassemblement a été organisé devant la préfecture du Val de Marne, suite à l'appel de la CGT. Des travailleurs sans papiers, de nombreuses associations, partis politiques étaient présents. La CGT a été reçue par M. Tomasini, préfet du Val de Marne. La CGT a particulièrement insisté sur le blocage d'un certain nombre de patrons, lorsqu'il s'agissait de remplir les contrats de travail avec engagement de versement à l'Anaem, ce qui a pour conséquence de retarder les régularisations.

M. Tomasini s'est engagé à répondre positivement sur toute décision de justice qui démontrerait le lien avec son employeur, pour régulariser chaque salarié. Il en sera de même pour tout salarié en intérim qui n'aurait pas les formulaires remplis, la CGT avec les salariés s'engagera vers la requalification des contrats intérim en Cdi. Cette situation précaire n'a que trop duré, existant en dehors des règles du droit du travail. Un rendez-vous aura lieu le :

**jeudi 10 juillet 2008  
de 11 h 30 à 14 h 00**

**autour d'un pique-nique du respect et de la dignité, devant la préfecture de Créteil.**

## Val d'Oise

### Sofrabrick (Gonesse)

Après des jours de face à face, le TGI a ordonné une médiation. Le Patron s'est enfin décidé à bouger : un protocole d'accord a été signé, les formulaires de promesse d'em-

bauche et d'engagement de versement de la taxe employeur remplis. Quarante-et-un salariés, dont cinq licenciés, ont d'ores et déjà reçu un récépissé de trois mois avec autorisation de travail.

## Effi service (Argenteuil, entreprise de nettoyage)

Menacé de licenciement, dix camarades sans papiers se sont mis en grève depuis lundi 20 juin à 9 h. Un comité de soutien sur la ville autour de ces camarades en grève s'est constitué.

## Intérim

La fédération patronale de l'intérim (Prisme) a bien dû le reconnaître : elle fait appel à « énormément » de sans papiers. La CGT, pour sa part, souligne que, parmi les dossiers de demande de régularisation déposés dans les préfectures, au moins de la région parisienne, on compte en effet près de 10 % d'intérimaires.

